

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

« LA VIRÉE GÂTINAISE 4^e édition » – BALADE TOURISTIQUE EN VOITURES DE COLLECTION ET/OU D'EXCEPTION

Applicables au 1er septembre 2026

ARTICLE 1 – OBJET ET ACCEPTATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») régissent l'inscription et la participation à « La Virée Gâtinaise », balade touristique en voitures de collection et/ou d'exception, organisée le 10 octobre 2026 par la SASU EASY VINTAGE CARS au capital de 18 000 euros (« l'Organisateur »), immatriculée au RCS de Melun sous le numéro 905 402 988, dont le siège social est situé au 10 chemin d'Herbeauvilliers à Amponville (77760), représentée par Monsieur Marc Maisonneuve, joignable au 06.08.10.36.69 ou à contact@easyvintagecars.com. Elles s'adressent à des participants particuliers (« le Participant »).

En validant son inscription, le Participant accepte sans réserve les présentes CGV ainsi que le règlement de la balade. La participation effective est en outre subordonnée à la signature, par chaque conducteur, de la décharge de responsabilité remise séparément (article 11).

ARTICLE 2 – NATURE DE L'ÉVÉNEMENT

La Virée Gâtinaise est une balade touristique et un jeu d'orientation ludique, sur routes ouvertes à la circulation, d'une distance comprise entre cent cinquante (150) et deux cents (200) kilomètres. Elle ne constitue en aucun cas une épreuve de vitesse, une compétition ou un rallye chronométré : aucun classement au temps n'est établi et aucune performance de vitesse n'est recherchée ni valorisée. Le seul classement éventuel repose exclusivement sur les réponses apportées à un jeu de questions. Chaque équipage circule dans le strict respect du Code de la route.

ARTICLE 3 – INSCRIPTION ET ÉQUIPAGE

L'inscription s'effectue en ligne, dans la limite des places disponibles, le nombre d'équipages étant limité à quarante-neuf (49) voitures. La clôture des inscriptions est fixée au vendredi 9 octobre 2026 à 11h00.

Chaque équipage se compose d'une personne minimum et de 5 personnes maximum, selon les caractéristiques du véhicule. Les mineurs ne sont admis qu'en qualité de passagers, sous la responsabilité d'un adulte membre de l'équipage. L'inscription devient ferme à réception du bulletin complété et du paiement ; l'Organisateur peut refuser toute inscription incomplète ou non conforme aux présentes CGV.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est ouverte aux voitures de collection, youngtimers et GT modernes d'exception, en règle et habilitées à circuler : contrôle technique à jour lorsqu'il est requis, carte grise et attestation d'assurance en cours de validité. Les conducteurs désignés au bulletin d'inscription doivent être couverts par l'assurance du véhicule et titulaires d'un permis de conduire valide et adapté. L'Organisateur peut demander la justification de ces éléments et refuser tout équipage non conforme.

ARTICLE 5 – DROITS D'INSCRIPTION, PRESTATIONS ET PAIEMENT

Les droits d'inscription s'élèvent à quatre-vingt-dix-neuf (99) euros par équipage **de 2 personnes**. Toute personne supplémentaire donne lieu à un surcoût de **quinze (15) euros TTC**. Ils comprennent les frais d'organisation, le roadbook, la plaque de rallye, la participation aux activités, le cocktail de clôture (boissons), tels que détaillés lors de l'inscription. Les frais personnels (carburant, boissons et autres dépenses individuelles) restent à la charge du Participant.

Le paiement s'effectue en ligne au moment de l'inscription. S'agissant d'une prestation de loisir fournie à une date déterminée, le Participant ne bénéficie pas du droit de rétractation, conformément à l'article L. 221-28, 12° du Code de la consommation.

ARTICLE 6 – ANNULATION ET REPORT

Annulation par le Participant : Toute annulation, notifiée par écrit, donne lieu au remboursement suivant : plus de trente (30) jours avant l'événement, remboursement intégral déduction faite de frais de dossier de 2,5% ; de trente (30) à dix (10) jours, remboursement de cinquante pour cent (50 %) déduction faite de frais de dossier de 2,5% ; à moins de dix (10) jours ou en cas d'absence, aucun remboursement, les frais étant alors engagés.

Annulation ou report par l'Organisateur : En cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil ou de circonstances rendant l'événement impossible ou dangereux (notamment interdiction administrative ou conditions météorologiques extrêmes), l'Organisateur peut reporter ou annuler l'événement ; il en informe les Participants et propose un report ou rembourse les droits d'inscription.

La seule survenance d'intempéries (pluie, vent...) ne constitue pas un motif d'annulation ni de remboursement.

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

Le Participant conduit sous sa seule responsabilité et respecte à tout moment le Code de la route, la signalisation et les limitations de vitesse. Il suit l'itinéraire et les consignes du carnet de route et adopte un comportement courtois, prudent et adapté à un véhicule ancien, à l'exclusion de toute conduite dangereuse ou compétitive. Il veille au respect des riverains, des autres usagers et de l'environnement, et demeure seul responsable des infractions qu'il commet. Tout équipage souhaitant abandonner en cours de journée en informe aussitôt l'Organisateur.

ARTICLE 8 – ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Chaque Participant circule avec son propre véhicule, sous sa responsabilité, garanti par sa propre assurance. L'Organisateur a souscrit une assurance de responsabilité civile au titre de l'organisation de la manifestation.

Dans les limites permises par la loi, et sauf faute lourde ou intentionnelle de sa part, l'Organisateur ne saurait être tenu responsable des accidents de la circulation impliquant les véhicules participants, des pannes affectant ces véhicules, des contraventions dressées à l'encontre de leurs conducteurs, ni des dommages résultant d'un cas de force majeure. La responsabilité de chaque conducteur est en outre précisée dans la décharge de responsabilité qu'il signe.

ARTICLE 9 – DROIT À L'IMAGE

Le Participant est informé qu'il est susceptible d'être photographié ou filmé durant l'événement. La captation et la diffusion de son image par l'Organisateur sont subordonnées à son consentement exprès, recueilli au moyen de la décharge de responsabilité qui sera transmise quelques jours avant l'événement et à remettre par le Participant à l'organisateur au plus tard la veille de l'événement. Ce consentement peut être retiré à tout moment, par écrit, sans effet rétroactif sur les diffusions déjà réalisées. L'image des véhicules, plaque d'immatriculation masquée, peut être diffusée à des fins de promotion des activités de l'Organisateur.

ARTICLE 10 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles des Participants sont traitées par l'Organisateur aux seules fins de l'organisation et du bon déroulement de l'événement, conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Le Participant dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition sur les données le concernant, exerçables à l'adresse contact@easyvintagecars.com.

ARTICLE 11 – RÈGLEMENT DE LA BALADE ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

La participation est encadrée par trois documents complémentaires : les présentes CGV, qui régissent l'inscription et son prix ; le règlement de la balade, qui régit le déroulement de la journée (horaires, navigation avec



roadbook, jeu de questions, règles de conduite) ; et la décharge de responsabilité, qui recueille l'engagement personnel de chaque conducteur.

Les présentes CGV et le règlement de la balade sont acceptés par le Participant lors de son inscription en ligne. La décharge de responsabilité est signée séparément par chaque conducteur, préalablement au départ. En cas de contradiction, les présentes CGV prévalent pour ce qui concerne l'inscription et son prix.

ARTICLE 12 – RÉCLAMATIONS, MÉDIATION ET LITIGES

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de différend, le Participant adresse une réclamation préalable à l'Organisateur, par courrier au 10 chemin d'Herbeauvilliers, 77760 Amponville, ou par courriel à contact@easyvintagecars.com.

À défaut de résolution, le Participant consommateur peut recourir gratuitement au Médiateur de Mobilians : 43 bis route de Vaugirard, CS 80016, 92197 Meudon Cedex — mediateur@mediateur-mobilians.fr — www.mediateur-mobilians.fr. À défaut de règlement amiable, le litige est porté devant les juridictions compétentes selon les règles de droit commun.

